

Compte rendu de la réunion de la CSS du PIPA
Centre International de Rencontre à Saint Vulbas
5 mars 2015

Compte rendu non approuvé

Liste des participants :

Les membres du collège des « administrations »

Préfecture du département de l'Ain	Mme Chantal GUELOT, Sous-Préfète de Belley
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes	M. Patrick MARZIN, Chef de l'Unité Territoriale de l'Ain M. Philippe ANTOINE, Chef de la Subdivision 2 M. Romain RUSCH, Chef de la subdivision 5 Mme Christine RAHUEL, ingénieur service prévention des risques
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)	Mme Brigitte DUBOIS, adjointe au chef du bureau
Agence Régionale de Santé (ARS)	Mme Jeannine GIL VAILLER, Service Environnement et Santé
Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)	M. Eric PRIOUL, responsable unité de contrôle 2

Les membres du collège des « collectivités territoriales »

Commune de Saint Vulbas	M. Marcel JACQUIN, Maire M. Jacques ROLLAND
Commune de Blyes	Excusé
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	M. Daniel FABRE, Vice-Président
Conseil régional de la région Rhône Alpes	

Les membres du collège des « exploitants »

BASF Pharma	M. Marcel SIGNER, Directeur Général M. Eric LARDENOIS, Directeur Technique Mme Patricia DE CAMARET, responsable HSE
Speichim Processing	M. Philippe CALOT, Président Mme Cécile ANDRE JOLY, responsable HSE
TREDI	M. Yannick ROUBY, Directeur

Les membres du collège des « riverains »

Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain	M. Hugues de BEAUPUY Directeur Mme Ines QUINTY, responsable HSE
Club des Entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain	M. Jimmy DUFOURCET, Vice-Président
Comité de Vigilance de la Plaine de l'Ain	M. René PAMPOUILLE, Président
FRAPNA	

Les membres du collège des « salariés »

CHS-CT BASF Pharma	M. Roland COMBRE
CHS-CT Speichim Processing	M. Ahmed TAHAR
CHS-CT TREDI	Mme Sandrine DIMITRIOU

Assistaient également à la réunion

Groupe ORAPI	M. Marc FRANCHET
--------------	------------------

Compte rendu de la réunion

La séance est ouverte à 14h30 par Mme GUELOT, Sous-Préfète de Belley, qui rappelle brièvement l'histoire de la CSS et de ses membres, et informe les participants de la présence de la société ORAPI, qui a déposé un dossier de demande d'autorisation pour une installation Seveso seuil haut sur le Parc et deviendra membre du collège « Exploitants ». Un tour de table est effectué.

Mme la Sous-Préfète propose l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 mai 2014
- Présentation des bilans environnementaux des exploitants :
 - TREDI
 - BASF Pharma
 - Speichim Processing
- Présentation des actions de la DREAL et des évolutions réglementaires
- Point d'avancement des études de dangers
- Evolution autour des sites (collectivités territoriales et riverains)
- STEP PIPA : demandes d'évolution des VLE des rejets entrants
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 mai 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Présentation du bilan environnemental de la société TREDI

M. Rouby présente les points suivants (cf présentation en ligne) :

- Présentation de l'établissement
Créé en 1976, le site était l'un des premiers centres de traitement de déchets dangereux
ICPE classée Seveso seuil haut, le site est titulaire des certifications ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 180001
Le site s'inscrit dans la démarche d'économie circulaire en région Rhône-Alpes.

Le site a deux activités principales :

- Le traitement thermique de déchets industriels dangereux, avec une spécialisation dans le traitement des produits halogénés
- Le traitement des transformateurs, centré sur les appareils pollués au PCB

D'autres activités sont en développement :

- Valorisation des saumures bromées dans un four statique,
- Stabilisation des charges lithium (piles au lithium primaire)
- Valorisation des gaz à effet de serre

Les produits traités sont solides, liquides ou gazeux.

- Incidents et accidents en 2014
3 accidents notables ont eu lieu en 2014 sur le site.
Chacun a donné lieu à une information de la DREAL et à la mise en place de mesures correctives.
- Etat d'avancement de l'étude de dangers
L'étude des dangers, modifiée et complétée à la suite de la tierce expertise et des demandes de compléments émises par la DREAL, sera déposée début mars 2015.
- Programme pluriannuel de réduction des risques
Le programme porte sur la mise à jour du POI, la finalisation du SGS et sur l'acceptation, la réception et le stockage des déchets les plus toxiques (H330 mortel par inhalation et H331 toxique par inhalation)
- Risques chroniques
Les résultats sont présentés sur une période de référence de 10 ans, chaque paramètre étant représenté par le rapport entre le rejet réel et le rejet autorisé. Les graphiques pour les rejets atmosphériques et les rejets aqueux montrent qu'ils sont très inférieurs au minimum réglementaire applicable au site.

La surveillance environnementale portant sur la nappe phréatique, le Rhône et les retombées atmosphériques montrent que l'impact du site est stable et limité pour chacun des compartiments.

Le bilan des déchets montre une variation liée à la typologie des déchets traités :

- baisse globale des métaux, malgré l'augmentation de l'activité de déferrailage des mâchefers,
 - augmentation de la production de déchets soufrés qui justifie la mise en place de mesures de réduction
- Actualités administratives
Trois arrêtés préfectoraux complémentaires ont été délivrés en 2014.
 - Dossiers en cours
Un dossier de demande d'autorisation a été déposé en Préfecture en janvier 2015 pour de nouvelles activités, l'extension géographique du site et l'augmentation de capacité d'activités existantes.
L'étude des dangers est en cours d'instruction.

Présentation du bilan environnemental de la société BASF Pharma

La présentation est en ligne sur le site.

- Présentation générale de BASF Pharma
Le site produit des intermédiaires de synthèse et des principes actifs pour l'industrie pharmaceutiques, pour une clientèle mondiale.
Le site est classé Seveso seuil haut. Il bénéficie des agréments de l'industrie pharmaceutique selon divers référentiels internationaux.

L'activité économique est croissante en 2014, autorisant une forte hausse des investissements et plusieurs créations de postes.

- Bilan Sécurité

Le site n'a fait l'objet d'aucun accident de travail avec arrêt depuis plus de 6 ans. Ce résultat est le fruit des actions préventives et du traitement des situations potentiellement dangereuses identifiées sur le site, tant au niveau du personnel BASF que pour les entreprises extérieures et le personnel intérimaire.

Un incident majeur (classé comme tel parce qu'il y a eu déclenchement du POI et appel des secours extérieurs) s'est produit sur le site : début d'incendie sur une armoire électrique, sans conséquences. Des mesures correctives ont été mises en place.

Le programme de formation en lien avec la sécurité et d'exercices POI (dont un impliquant le SDIS) a été respecté.

- Bilan Environnement

L'augmentation des rejets aqueux n'est pas proportionnelle à celle de l'activité, démontrant la maîtrise de cet aspect. Le volume des effluents incinérés a diminué. Un seul point de non-conformité a été constaté sur les rejets aqueux (hydrocarbures légers) ; la recherche des causes est en cours, afin de mettre en place une solution pérenne.

Le taux fonctionnement de l'Unité de Récupération d'Energie a été inférieur à l'objectif fixé, du fait des caractéristiques des produits à traiter et de plusieurs incidents techniques.

Une non-conformité a été constatée sur les rejets de COV à la colonne d'abattage, due au fait que certains effluents contenant du silicium, incompatibles avec l'URE, ont dû être rejetés via la colonne d'abattage qui a une efficacité limitée pour le traitement des COV. Un plan d'action sera mis en place en 2015.

La production de déchets est en légère diminution malgré l'accroissement de la production.

La consommation d'énergie, objet d'une attention particulière pour l'ensemble du groupe BASF, est globalement stable malgré l'augmentation de la production.

- Perspectives 2015

Les perspectives de croissance sont réelles, et permettent d'envisager des investissements sur l'outil de production et les laboratoires.

Les objectifs majeurs sont présentés.

A la demande de Mme Gil-Vallier de l'ARS, l'évaluation des risques sanitaires sera amendée pour 2014 en fonction des rejets réels de COV.

Le taux d'occupation de l'outil de production a été de 64 % en 2014, à comparer avec un taux d'occupation maximal possible de 85 %, ce qui laisse une marge significative de production au dimensionnement actuel.

Présentation du bilan environnemental de la société Speichim Processing

- Rappel de l'activité

Le site réalise la régénération de solvants (déchets ou non) et la purification de produits chimiques par distillation, pour l'industrie chimique et pharmaceutique.

Le site dispose de 18 colonnes de distillation et d'une colonne de purification liquide/liquide.

La capacité annuelle de traitement autorisée est de 20 000 tonnes ; la production réelle est de 14 000 tonnes environ.

La recherche de nouveaux contrats, surtout pour le traitement des solvants, est la principale action de développement envisagée pour 2015.

- Bilan 2014

Pas d'incident notable à signaler.

Le programme des formations sécurité et exercices POI a été respecté.

Le site a accueilli le SDIS pour une formation des sapeurs-pompiers au risque chimique.

Un porter à connaissance a été fait à l'administration pour la mise en œuvre d'un nouveau procédé de distillation.

Le plan de modernisation des installations est en cours de réalisation.

Les actions relatives aux risques chroniques portent sur l'évaluation des risques sanitaires, la surveillance de la nappe phréatique, le contrôle des rejets et la poursuite de la recherche des substances dangereuses dans l'eau. Pour ce dernier point, il a été décidé que certains effluents sont concentrés sous vide et évacués en tant que déchets au lieu d'être rejetés vers la station d'épuration du Parc.

- Investissements 2014

Les investissements sécurité, environnement et outil de production sont présentés.

- Echanges avec la DREAL

Trois inspections et un contrôle inopiné ont eu lieu en 2014.

Deux arrêtés complémentaires ont été délivrés.

- Principales actions 2015

Les actions 2015 sont présentées. Elles portent principalement sur les postes de travail, la consommation d'eau, la protection incendie, la poursuite de l'échéancier des actions sur les bacs de stockage, la révision de l'étude des dangers et la prise en compte de la directive Seveso 3.

M. Marzin demande l'échéance prévue de mise en service de la nouvelle colonne à distiller. Mme Joly-André indique que l'installation est en cours d'essais, et en attente de la reprise de la production par le client.

Présentation des actions de la DREAL

M. RUSCH et M. ANTOINE présentent le cadre réglementaire et les inspections réalisées depuis 2013 pour chacun des sites.

TREDI a fait l'objet de 5 inspections et 3 contrôles inopinés des rejets sur la période 2013-2014. Le site a fait l'objet d'une mise en demeure concernant des dépassements des durées de stockage maximales autorisées pour des déchets d'origine transfrontalière.

2 dossiers sont en cours : extension du site sur l'ancien site Totalgaz et pérennisation de l'augmentation de capacité du four rotatif.

BASF Pharma a fait l'objet de 5 inspections et 2 contrôles inopinés des rejets sur la période 2013-2014. Le site a fait l'objet d'une mise en demeure pour un retard conséquent constaté pour la mise en place du plan de modernisation des installations industrielles (PMII). Une mise en demeure est en cours pour la situation irrégulière d'un équipement sous pression. Une mise en demeure est en cours pour des rejets non conformes en COV.

Speichim Processing a fait l'objet de 6 inspections et 1 contrôle inopiné des rejets sur la période 2013-2014. Le site a fait l'objet de plusieurs observations à l'occasion des inspections.

Evolutions réglementaires / Point sur les études des dangers / PPRT

M. ANTOINE présente les principaux textes à portée générale qui s'appliquent aux établissements :

- Directive relative aux émissions industrielles (IED), qui s'applique selon un calendrier progressif
- Transmission des données d'autosurveillance au moyen de l'application obligatoire GIDAF (Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente)
- Mise en œuvre du règlement CLP (Classification, Labelling, Packaging) relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances chimiques et des mélanges,
- Mise en œuvre de la directive Seveso 3
- Modification de la nomenclature des ICPE consécutive à l'application du règlement CLP
- loi du 20/12/2014 qui autorise le gouvernement à modifier, par ordonnance dans un délai de 12 mois, les modalités des PPRT pour les biens autres que les biens à usage d'habitation.

L'objectif de ce dernier texte a pour objectif de traiter certains cas particuliers d'activités économiques impactées afin d'éviter certaines mesures foncières. Ces mesures pourront s'appliquer lorsque les caractéristiques des phénomènes dangereux le permettront.

Plan de Prévention des Risques Technologiques

En ce qui concerne le PPRT du PIPA, la démarche sera menée à son terme et les modifications des règles apportées par la futur ordonnance seront nécessairement prises en compte.

M. de Beaupuy a l'impression que le PPRT n'aboutira pas, entre les mises à jour des études de dangers, les tierces expertises et le changement des règles du jeu.

M. Marzin insiste sur le fait que la première action à mener est la réduction du risque à la source, qui doit être formalisée à la lumière des études des dangers. Un point va être fait sur les EDD, qui ont donné lieu à des propositions de la part des industriels ; leur instruction est en cours en vue de la validation des mesures proposées et de leurs conséquences sur l'étendue du périmètre d'exposition aux risques (emprise du PPRT) et sur la détermination des aléas.

Compte tenu de l'avancement des dossiers, M. Marzin envisage la prescription du PPRT au cours du dernier trimestre 2015.

L'application du règlement CLP et de la directive Seveso 3 n'aura pas d'influence sur les aléas.

Mme Guélot précise que l'évolution de la réglementation qui vient d'être présentée n'impacte pas le délai d'élaboration du PPRT.

M. Marzin n'écarte pas l'éventualité que certains sites soient nouvellement classés Seveso seuil haut ou bas.

M. Dufourcet rappelle qu'une réunion a eu lieu en septembre 2012 qui a recommandé à une entreprise de se relocaliser du fait du niveau des aléas auxquels elle était exposée. Cette entreprise a engagé des investissements importants dans ce sens ; or il pourrait s'avérer que la mise en place des MMR complémentaires a permis de réduire l'emprise des aléas justifiant des mesures foncières qui ne concernent plus l'entreprise en question.

M. Marzin rappelle que l'objectif prioritaire est la réduction des risques à la source et que l'administration agit dans ce sens auprès des entreprises à l'origine des risques. Il ne sera possible de statuer sur le zonage et les mesures foncières que lorsque l'ensemble des aléas aura été intégré dans le système d'information géographique ; ce n'est pas possible aujourd'hui.

Mme Guélot est bien consciente des conséquences économiques de la mise en place du PPRT. La réunion évoquée a été faite sur la base de données qui ont évolué depuis (fermeture du site Totalgaz, Tredi nouvellement classé Seveso seuil haut), à une date qui paraît aujourd'hui prématurée, ce qui a conduit une entreprise à anticiper une situation sur des bases mal consolidées.

M. Pampouille trouve que l'échéance annoncée est très optimiste.

M. Marzin précise que l'échéance de fin 2015 concerne la prescription du PPRT, qui marque le début du processus d'élaboration du PPRT qui peut durer 18 mois.

Le PPRT sera menée autour des 3 sites Seveso seuil haut : Tredi, BASF Pharma, Speichim Processing.

ORAPI ne sera pas intégré dans le PPRT, car soumis à Seveso seuil haut du fait d'une augmentation de capacité et non par le bénéfice de l'antériorité.

Avancement des études de dangers

En résumé :

- Tredi :
L'étude des dangers complétée suite à la tierce expertise est remise début mars 2015 à l'administration ;
 - BASF Pharma :
En attente de l'exploitant du détail des modélisations Phast pour clôturer le rapport
 - Speichim Processing
Le rapport de révision des aléas thermiques est en cours de finalisation
Les compléments à remettre en mai 2015 permettront de réviser les aléas toxiques
-

Evolutions autour des sites

M. de Beaupuy informe la CSS de la poursuite de l'extension de la ZAC au nord-ouest du site Tredi. Cette extension fera l'objet d'un dossier Loi sur l'eau.

STEP PIPA : demandes d'évolution des VLE des rejets entrants

Speichim Processing et BASF Pharma rejettent leurs effluents aqueux vers la station d'épuration du PIPA et exploitée par le SMPIPA.

Les industriels souhaiteraient, sans en avoir exprimé formellement la demande, augmenter les flux rejetés vers cette station.

Mme Quinty présente l'évolution des principaux paramètres caractéristiques du fonctionnement de la station depuis 2008.

La charge entrante a subi une baisse significative sur la période, liée à la baisse d'activité des principaux contributeurs. La station est donc actuellement surdimensionnée pour tous les paramètres. S'agissant d'une station biologique, le paramètre le plus sensible est la DCO.

M. Antoine indique que dans la mesure où la demande formulée respecte la réglementation et reste compatible avec la capacité de traitement de l'ouvrage, il n'y a pas d'objection réglementaire à une augmentation des flux rejetés.

M. Marzin précise que la DREAL sera attentive au respect des normes de rejet final au milieu naturel.

En réponse à la question de Mme Gil-Vallier, Mme Quinty indique que les boues sont traitées par filtre à bande et sont ensuite éliminées par compostage.

M. de Beaupuy abonde et considère qu'il est bénéfique de faire fonctionner l'ouvrage à sa capacité de traitement.

Questions diverses